



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le jeudi 7 décembre 2017 à 13 h 7, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-12-07-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 7.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 17-12-07-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 14.2. « Distribution des fonds d'aide aux sinistrés: information ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017 : ADOPTION**

CA 17-12-07-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 14 septembre 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2017 : ADOPTION**

CA 17-12-07-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'**adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du 10 novembre 2017 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

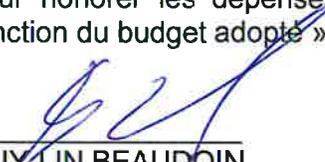
5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 17-12-07-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter la liste MRC 17-12-07.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 17-12-07, le tout en fonction du budget adopté ».



GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier

Proposition adoptée.

5.1.2 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE - SUSPENSION DES DEMANDES À PORTÉE COLLECTIVE (ART. 59 LPTAA) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.1.2.2 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD, PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution no 2017-09-0503 de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord demandant l'appui des municipalités et des MRC du Québec dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;

POUR CE MOTIF,

CA 17-12-07-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'appuyer la demande de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL.

Proposition adoptée.

5.1.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD - GESTION DES RÉSIDUS DE CHASSE - DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution no 2017-09-233 de la MRC de La Haute-Côte-Nord concernant sa demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la gestion des résidus de chasse;



CONSIDÉRANT QUE la Haute-Côte-Nord est une région reconnue pour ses activités de chasse sur son Territoire non organisé Lac-au-Brochet;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'appuyer la MRC de La Haute-Côte-Nord dans sa demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qu'une portion du coût de l'enregistrement des orignaux abattus soit retournée aux MRC pour couvrir la totalité des frais liés à la gestion des résidus de chasse pour que ces frais soient assumés par les utilisateurs et non par l'ensemble des contribuables et que le cadre réglementaire actuel soit réévalué par les ministères concernés afin que ces résidus puissent être valorisés, ou à tout moins enfouis à proximité, plutôt que d'être transportés sur des centaines de kilomètres pour être enfouis.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 STAGIAIRE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'un stage en milieu de travail d'une étudiante finissante au programme de techniques juridiques au Collège de Valleyfield;

CONSIDÉRANT les besoins de la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice de la cour municipale régionale sera disponible pour accompagner et assurer la qualité du travail de la stagiaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus au poste budgétaire 02 120 00 141 pour l'année 2018;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'octroyer un stage rémunéré à madame Renée Lapierre, à titre de stagiaire à la cour municipale régionale, d'une durée déterminée de quinze semaines consécutives, du 22 janvier 2018 au 11 mai 2018, à l'exception de la semaine de relâche scolaire du 5 mars 2018, pour 35 heures par semaine, selon la classe 1, échelon 1 de la convention collective en vigueur et d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la convention de stage du Collège de Valleyfield.

Proposition adoptée.



7.2 POSTE DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseiller en sécurité incendie et civile en octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus aux postes budgétaires suivants pour l'année 2018 :

- 02 220 00 141 – 60 %
- 02 290 00 141 – 40 %

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'embaucher monsieur Jacques Babin à titre de conseiller en sécurité incendie et civile pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 8 janvier 2018, selon la classe 7 et l'échelon 9 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.

7.3 POSTE DE CONSEILLER EN COMMUNICATION : OCTROI DE CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseiller en communication en septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont prévus aux postes budgétaires suivants pour l'année 2018 :

- 02 120 00 141 – 5 %
- 02 130 00 141 – 10 %
- 02 610 00 141 – 15 %
- 02 220 00 141 – 2 %
- 02 290 00 141 – 2 %
- 02 460 00 141 – 10 %
- 02 400 00 141 – 17 %
- 02 454 00 141 – 8 %
- 02 590 00 141 – 6 %
- 02 452 30 141 – 20 %
- 02 210 00 141 – 5 %

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'embaucher madame Marie-Eve Gingras-Gosselin à titre de conseillère en communication pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 8 janvier 2018, selon la classe 8 et l'échelon 5 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.



8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1.1 ENTRETIEN DES TOURS DE TÉLÉCOMMUNICATION DU RÉSEAU 9-1-1 : RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2017 du contrat d'entretien des tours de télécommunication avec la firme CTM - Centre de Téléphone Mobile;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'entretien des tours et équipements de télécommunication radio incendie présents sur le territoire et pour l'accès à un service d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme CTM - Centre de Téléphone Mobile du 15 novembre 2017 à renouveler le contrat pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'octroyer un contrat d'entretien des équipements de télécommunication radio incendie de la MRC à la firme CTM - Centre de Téléphone Mobile d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour un montant maximum de 13 641,44 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DES MASKOUTAINS – PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS ET OFFICIERS – RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MRC – DEMANDE D'APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution no 17-09-308 de la MRC des Maskoutains concernant leur demande d'appui à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le cadre du programme de formation des pompiers et officiers;

CONSIDÉRANT les frais encourus par les MRC relativement à l'administration des programmes dans le cadre de la subvention du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'appuyer la MRC des Maskoutains dans sa demande à la FQM d'appuyer et de procéder aux revendications nécessaires auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec pour définir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de subvention pour la formation des pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail de la gestion requis de la part des MRC.

Proposition adoptée.



8.2.2 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – PROTECTION INCENDIE – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

8.3.1 CENTRE D'APPELS 3-1-1 : RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2017 du contrat pour le service d'appels 3-1-1 avec la firme Communications Métro-Montréal inc.;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Communications Métro-Montréal inc. de renouveler le contrat pour le service d'appels 3-1-1 au même coût pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 01 459;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de renouveler le contrat pour une durée d'un an avec la firme Communications Métro-Montréal inc., soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour un maximum de 24 144,72 \$, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

8.3.2 RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA RÉADAPTATION, À LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, À LA SANTÉ PUBLIQUE ET AUX SAINES HABITUDES DE VIE ET DÉPUTÉE DE SOULANGES, MADAME LUCIE CHARLEBOIS ET LA DÉPUTÉE DE VAUDREUIL, MADAME MARIE-CLAUDE NICHOLS : INFORMATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un retour sur la rencontre tenue avec la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois et la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols concernant la situation des citoyens sinistrés à la suite des inondations printanières 2017 dont les dossiers ne sont pas réglés. Les députées ont demandé de rediriger tous les dossiers non réglés à leur bureau régional puisqu'elles n'étaient pas informées.

Une rencontre de suivi est planifiée le 15 décembre 2017 avec la présence du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Sécurité publique.

9. COUR MUNICIPALE

9.1 ENTENTE DE SERVICE AVEC SECURITAS CANADA : RENOUELEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2017 du contrat de service d'un agent de sécurité pour la cour municipale régionale;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Securitas Canada reçue en date du 8 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 03 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu



de renouveler le contrat avec l'entreprise Securitas Canada pour les services d'un agent de sécurité pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au taux de vingt-cinq dollars et quarante-six cents (25,46 \$) de l'heure en fonction des besoins de la cour municipale régionale, pour un montant maximum de dix-sept mille dollars (17 000 \$) et d'autoriser le directeur général adjoint à signer le contrat.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 RÉSOLUTIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI 132 CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution no CM 2017-206 de la MRC de la Matapédia concernant la demande de soutien financier à la confection du plan régional des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'adopter et de transmettre au ministre pour fins d'approbation, un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le plan régional des milieux humides et hydriques devra identifier les milieux humides et hydriques, décrire les problématiques pouvant les affecter, identifier les milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation, la restauration ou la création de milieux humides et hydriques, les mesures d'encadrement des activités, un plan d'action et les mesures de suivi et d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la confection du plan régional des milieux humides et hydriques nécessite une expertise approfondie pour l'inventaire et la caractérisation de ces milieux et la détermination des interventions proposées pour en assurer la conservation et la restauration et pour la création de nouveaux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE ces tâches devront être confiées à des experts-conseils et engendreront des dépenses atteignant des centaines de milliers de dollars pour chaque MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'accompagne cette nouvelle responsabilité confiée aux MRC;

POUR CES MOTIFS,

**CA 17-12-07-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Yves Poirier
APPUYÉ PAR : monsieur Robert Grimaudo et résolu**

d'appuyer la MRC de la Matapédia dans sa demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'attribuer les fonds nécessaires aux MRC afin de les soutenir dans la confection du plan régional des milieux humides et hydriques comprenant:

- un inventaire et une caractérisation des milieux humides et hydriques;
- la détermination des milieux présentant un intérêt particulier pour la conservation ou la restauration et ceux présentant un potentiel pour la création de milieux humides et hydriques;
- un plan d'action déterminant les interventions projetées et l'échéancier de réalisation;
- les mesures de suivi et d'évaluation du plan régional;

de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Proposition adoptée.



10.1.2 RÉSOLUTION D'APPUI AUX MRC DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER - GESTION DES COURS D'EAU - DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

10.4 ÉCOCENTRES

10.4.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉS À VAUDREUIL-DORION, PINCOURT ET RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de gestion des opérations des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à Vaudreuil-Dorion, Pincourt et Rigaud prendra fin le 28 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à un appel d'offres public pour un nouveau contrat débutant le 1er mars 2018;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la gestion des opérations des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés à Vaudreuil-Dorion, Pincourt et Rigaud et **d'approuver** la grille d'évaluation et de pointage de l'appel d'offres.

Proposition adoptée.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1 VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX : RÈGLEMENTS NUMÉRO 148-A ET 151-C

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 148-A a pour objet la modification du Règlement du Plan d'urbanisme numéro 148 afin d'être en concordance avec le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance au PMAD);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 151-C a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 151 afin d'être en concordance avec le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (règlement de concordance au PMAD);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 148-A et 151-C de la ville de L'Île-Cadieux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



que le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéro 148-A et 151-C de la ville de L'Île-Cadieux.

Proposition adoptée.

11.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-265

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-265 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de prévoir ou modifier certaines exigences relatives aux murs de soutènement, aux habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux secteurs soumis au PPU du Fief Choisy et la grille des usages et normes de la zone H1-914;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-265 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1275-265 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

11.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – APPUI À LA MRC D'AVIGNON CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

11.4 RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec prévoit la réalisation d'un projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres visant à améliorer l'étanchéité et la stabilité de la digue et de minimiser le risque d'érosion de sa fondation;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de tenir une séance d'information;

CONSIDÉRANT QUE la période d'information et de consultation du dossier par le public se terminera le 30 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE, pendant cette période, la MRC peut faire la demande d'une audience publique auprès du MDDELCC afin qu'une commission du BAPE soit chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la centrale des Cèdres a été mise en service en 1914 dans le seul objectif de produire et d'exporter de l'énergie et que sa construction et ses ouvrages connexes ont modifié considérablement l'état naturel du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la centrale et ses ouvrages connexes a été réalisée sans tenir compte des impacts sur l'environnement, la population et le paysage de la région;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la centrale a endigué le fleuve Saint-Laurent et que, plus de 100 ans plus tard, les impacts de ces travaux sont toujours présents, comme l'assèchement d'importantes surfaces du fleuve;



CONSIDÉRANT QUE le projet causera l'abattage d'environ 300 arbres et la destruction d'habitats fauniques sur les îles visées par les travaux, entraînant un impact dommageable sur le paysage fluvial d'intérêt régional et métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE le fleuve Saint-Laurent fait partie de l'aire d'affectation du Parc régional du canal de Soulanges inscrite au schéma d'aménagement, laquelle vise à assurer l'intégration harmonieuse de toute infrastructure dans le parc et ses abords en respectant les composantes naturelles, architecturales, paysagères et patrimoniales, et ce, étant donné que ce secteur constitue le patrimoine le plus important de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a participé aux séances d'information et de consultation tenues les 27 et 28 novembre 2017 et que celles-ci et l'étude d'impact n'ont démontré aucun élément d'amélioration des travaux historiques ayant déstructuré le fleuve Saint-Laurent et son environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet majeur doit, en 2017, être analysé sous l'angle du développement durable tant sur les aspects écologique, social, économique et d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que l'audience publique présente une opportunité d'améliorer l'utilisation du plan d'eau à des fins récréatives, touristiques et paysagères;

POUR CES MOTIFS,

CA 17-12-07-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement la tenue d'une audience publique afin que le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres par Hydro-Québec soit discuté et évalué publiquement.

que la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux municipalités de Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Zotique et Rivière-Beaudette.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : INFORMATION

Messieurs Patrick Bousez, préfet, et Guy-Lin Beaudoin, directeur général, font un résumé des rencontres et des activités tenues lors de l'assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu les 29 et 30 novembre 2017.



14.2 DISTRIBUTION DES FONDS D'AIDE AUX SINISTRÉS : INFORMATION

CA 17-12-07-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de demander à la Fondation du Centre Hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) de remettre les fonds amassés lors du Salon de vins 2017 pour les sinistrés des inondations printanières à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de demander au Centre intégré de santé et de services sociaux Montérégie Ouest (CISSMO) d'identifier les besoins auprès des sinistrés;

d'autoriser la MRC à utiliser ces fonds pour payer les services offerts aux sinistrés des inondations par les professionnels de la santé identifiés par le CISSMO.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

17. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 17-12-07-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 30.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier